
DECLARATION LIMINAIRE CCE DES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2016

La justice, dans sa grande sagesse, a rappelé France Télévisions à ses obligations : négociier loyalement pour faire évoluer des métiers, surtout ceux si particuliers de monteurs et de journalistes, au cœur de notre chaîne de fabrication de l'information.

C'est l'honneur de la CFDT, du SNJ et des syndicats qui soutiennent leur action, que de défendre des métiers, des salariés et d'obliger l'employeur à un début sur le fond.

Car ce coin que la Direction a tenté d'enfoncer dans nos textes conventionnels ne concerne pas que FranceInfo mais bien l'ensemble de l'entreprise, puisque FranceInfo n'est pas une société à part mais un service.

Dans ce contexte, que certains se croient obligés de jouer les sauveurs et nous présentent comme des fossoyeurs du projet, dans quasiment les mêmes termes que la Direction, donne une claire indication sur qui défend qui, dans cette affaire.

S'appuyant sur une signature de la 25^{ème} heure, la Direction s'entête et choisit de faire appel de ce jugement. Alors nous verrons. Mais le sous-financement de FranceInfo, les économies demandées à l'ensemble du groupe pour faire éclore ce projet, la catastrophe industrielle des grilles de l'après-midi, qui oblige la régie publicitaire à rembourser des annonceurs et la gestion calamiteuse de l'Envoyé Spécial consacré à Bygmalion par le Directeur de l'Info, sont eux bien patents. Et ne s'effaceront pas par une petite signature à la lueur d'une chandelle.

D'ailleurs, à propos de Bygmalion, souvenons-nous qu'il y a un volet France Télévisions et qu'après une longue instruction et de nombreux recours, voici donc des anciens dirigeants de notre groupe renvoyés en correctionnelle entre le 14 et le 24 novembre prochain.

Cette plainte que certains avaient qualifiée de « people » a été jugée suffisamment sérieuse pour être instruite par un des meilleurs juges de la République, et les charges suffisamment fondées pour être renvoyée.

A une époque, Rémy PFLIMLIN, inquiet, avait jugé utile de constituer France Télévisions partie civile dans l'affaire, tandis que son cas à lui n'est peut-être pas définitivement clos.

Alors question, France Télévisions victime de fripons, et qui a perdu au bas mot au moins 2 millions d'euros dans l'affaire, sera-t-elle sur le banc des parties civiles, aux côtés de la CFDT, la CGC et le SNJ en novembre ?

Car il s'agit bien de récupérer l'argent qui manque aujourd'hui cruellement, mais surtout de montrer que ces pratiques sont derrière nous. Du moins nous l'espérons.

En somme, une plainte people qui n'est pas que de la mousse.

Paris, le 28 septembre 2016